

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

19 novembre 1992 - n° 1105  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

## Tout compte fait

Jamais votation populaire n'aura donné lieu à un tel déchaînement comptable. L'Espace économique européen examiné sous tous les angles, soupesé, que rapportera-t-il aux consommateurs, aux jeunes, aux locataires, aux salariés, aux entrepreneurs ? Et qui souffrira de l'intégration de l'économie helvétique dans le grand marché européen ?

Jusqu'à il y a peu, les appréciations pessimistes trouvaient un terrain propice dans la prospérité du pays; quand tout va bien ou simplement mieux qu'ailleurs, il est difficile de faire miroiter l'attrait du changement. «Un tien vaut mieux que deux tu l'auras» est un dicton qui parle à notre pragmatisme prudent.

Aujourd'hui le contexte a radicalement changé; la détérioration rapide de la situation économique montre à l'évidence la dépendance dans laquelle nous sommes de la scène internationale. La plupart des risques évoqués d'un rapprochement avec l'Europe se sont matérialisés avant même que nous ayons franchi la porte de l'EEE. Les chances de voir une majorité approuver le traité ont-elles pour autant augmenté ? En bonne logique elles devraient être meilleures, mais la psychologie nous apprend qu'un choc peut aussi bien être salutaire que susciter le repli.

Cette argumentation en forme de carnet du lait fait les délices des opposants à l'EEE qui, morosité ambiante et inquiétudes légitimes aidant, noircissent à l'envi le sort d'une Suisse économiquement intégrée. Leur tâche est d'autant plus facile que les experts ne risquent que des pronostics flous et parfois contradictoires; et qu'à cette aune-là toutes les catégories de la population ne bénéficieront pas d'avantages directs et concrets.

L'examen des pertes et profits est bien sûr justifié puisqu'il s'agit au premier chef d'un traité de nature économique et que de la création d'un marché unique ses membres attendent une prospérité accrue. Mais ce seul point de vue ne permet pas de trancher de manière catégorique; surtout il ne suffit pas à rendre compte de l'enjeu. Car ce n'est pas

seulement de libre circulation qu'il s'agit, ni de croissance et de niveau de vie, mais de l'organisation d'un continent à l'aube d'une nouvelle période de l'histoire.

Les opposants à l'EEE, de gauche comme écologistes, l'ont bien compris. Au-delà de la comptabilité détaillée, c'est le projet et ses finalités qu'ils contestent. Selon eux, l'Europe des marchands se construit sur l'illusion de la croissance continue, sur le pillage des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, sur l'élargissement du fossé entre nantis et pauvres d'ici et des pays les plus démunis. Aux conflits armés elle substitue la guerre économique dont les champs de bataille sont jonchés de cadavres sociaux et écologiques. Et, comble de l'insupportable, ce projet se développe sans véritable participation démocratique des populations concernées.

Nous partageons en partie ces critiques. Mais la conclusion qu'en tirent les opposants rouges-verts est erronée. Les transformations qu'ont connues le monde et l'Europe à la fin de la décennie quatre-vingt ne permettent plus que nous restions spectateurs dans les gradins. Parce que l'ordre politique de l'après-guerre s'est effondré et qu'un nouvel ordre s'ébauche pour parer au chaos et aux incertitudes. Et dans cette entreprise, il n'y aura plus de spectateurs; le choix n'est qu'entre une coopération active ou une soumission passive à une évolution façonnée par d'autres.

L'erreur est de croire qu'on peut attendre dehors la réalisation d'une Europe à notre convenance, alors qu'un processus est en marche auquel nous avons maintenant la possibilité d'apporter notre contribution. Affirmer son identité aujourd'hui en Europe, c'est participer à cette construction qui est encore loin du bouquet final, c'est développer ses objectifs. Une entreprise dont l'urgence est à la mesure de la multiplication des manifestations d'intolérance et de nationalisme. Pour la Suisse, l'adhésion à l'EEE est un pas minimal.

JD

# Vers un nouvel indice

*La conception du nouvel indice des prix à la consommation, mise au point par l'Office fédéral de la statistique au cours de plusieurs années de réflexion, d'études et de discussions avec les divers milieux intéressés, a été approuvée par la Commission de statistiques conjoncturelles et sociales. Le nouvel indice des prix à la consommation peut ainsi se concrétiser, il sera publié pour la première fois en juin 1993, avec une base égale à 100 en mai 1993. Gabrielle Antille, présidente du groupe d'accompagnement créé par la Commission de statistiques conjoncturelles et sociales pour la révision de l'indice, présente cette réforme.*

(ga) Un indice de prix est calculé à partir de deux données: les poids attribués aux différents biens et services du panier de la ménagère et les prix que l'on observe pour ces biens et services. Une révision de l'indice, pour être complète, doit donc porter sur le contenu du panier de la ménagère, sur la pondération des éléments de ce panier et sur les prix qui leur sont attribués.

## Le panier

Ainsi, le nouveau panier de la ménagère contiendra environ 300 postes de biens et services, ce qui représente une réduction d'une centaine de postes en comparaison de la situation actuelle. Cette réduction ne correspond cependant nullement à une diminution du degré de couverture de l'indice qui intégrera même, dès mai 1993, de nouveaux biens et services tels que les articles do-it-yourself, les services paramédicaux, les loyers pour les garages ou les places de stationnement, les ordinateurs personnels. Ce redimensionnement du champ de l'indice résulte plutôt d'une définition plus stricte des postes, qui doivent satisfaire à certaines conditions, comme par exemple contenir des biens relativement homogènes, correspondre à un besoin d'information ou avoir une certaine importance pour le consommateur. L'Office fédéral de la statistique (OFS) propose donc un panier plus facile à gérer, en raison de sa dimension, et qui de plus est comparable au niveau international, notamment avec celui utilisé dans la Communauté européenne.

Les prix de tous les biens et services contenus dans ce panier conduiront au calcul d'un indice de prix unique; le respect de ce principe, auquel s'est ralliée la Commission de statistiques conjoncturelles et sociales, est important, car il empêche l'exclusion de certains groupes de produits; d'aucuns

pensent à l'alcool, au tabac, au mazout ou à l'essence; ces exclusions seraient contraires au but de l'indice, qui est de mesurer l'évolution générale des prix, et nuiraient à sa fiabilité.

## La pondération

La pondération des postes du panier de la ménagère, sujet controversé ces dernières années, a également été soumise à une sérieuse révision. En effet, alors que la pondération actuelle repose sur les dépenses de consommation d'un échantillon de 500 ménages de salariés uniquement, choisis selon des méthodes non scientifiques, la pondération dans le nouvel indice est fondée sur les résultats de l'enquête sur la consommation réalisée en 1990, résultats qui seront réactualisés en mai 1993 en fonction des changements de prix intervenus depuis 1990. Cette vaste enquête portait sur 12 000 ménages de salariés, d'indépendants, d'agriculteurs et de rentiers résultant d'un tirage aléatoire, ce qui permet d'améliorer grandement la représentativité du panier de la ménagère et assure une grande fiabilité aux poids qui seront utilisés dans le nouvel indice. Evidemment, la structure de la consommation des ménages ainsi obtenue représente une moyenne pour l'ensemble de la Suisse; il faut toutefois être conscient que seules des pondérations fondées sur une telle moyenne permettent de construire un indice qui obtienne le consensus de tous les milieux intéressés.

## Les prix

Dans le domaine des prix, des principes ont également été réaffirmés au niveau de la définition. Des améliorations ont été apportées dans la méthode de récolte. Ainsi, les prix qui entreront dans le nouvel indice des prix à la consommation sont, comme c'est déjà le cas actuellement, des prix du marché, c'est-

à-dire ceux que le consommateur paie effectivement, y compris l'impôt sur le chiffre d'affaires (ou une future taxe sur la valeur ajoutée), les taxes d'incitation ou les droits de douane sur les carburants. Le maintien d'une telle définition des prix est primordial, car il évite toute manipulation de l'indice qui l'éloignerait de son but. Cependant afin de faciliter l'utilisation de l'indice, l'OFS envisage d'estimer les influences des mesures de politique environnementale ou autre sur l'évolution des prix. La récolte des prix sera, quant à elle, améliorée; des enquêtes seront réalisées tous les mois pour les produits alimentaires, le mazout et l'essence, tous les six mois pour l'habillement et tous les trois mois pour les autres biens et services. Le nombre de communes concernées passe de 48 actuellement à 24, ce qui permettra un meilleur suivi des relevés de prix.

## Et pour les loyers ?

Un traitement particulier sera dorénavant réservé à l'indice des loyers. Celui-ci sera en effet évalué tous les trois mois et non tous les six mois. Il résultera d'un tirage aléatoire d'environ 5000 logements sur l'ensemble de la Suisse, échantillon dont le huitième sera renouvelé tous les trois mois afin d'intégrer au mieux les logements neufs. Cette nouvelle statistique des loyers ne permettra plus de déterminer des résultats à l'échelon régional. Une enquête plus détaillée est toutefois en préparation pour remédier à cette lacune; de plus les relevés prévus sur le plan national seront harmonisés, dans la mesure du possible, avec les relevés qui existent au niveau de certaines régions. Un regret encore toutefois: il concerne les logements occupés par leur propriétaire; en effet l'évolution des prix du service rendu par ces logements ne pourra être suivie qu'à travers l'indice des loyers et non par l'élaboration d'un indice de prix qui leur serait propre et ceci, essentiellement, faute d'informations statistiques suffisantes.

## Et pour l'assurance-maladie ?

L'indice des prix à la consommation devant être agréé par tous les milieux intéressés et qui plus est devant être compréhensible pour le public, l'OFS a fait un très gros effort de clarification de certaines de ses bases théoriques, notamment dans le domaine des assurances et plus particulièrement des assurances-maladie. En effet, une des critiques le plus souvent émises à l'encontre de l'actuel indice des prix à

# Illettrisme

*L'illettrisme, qu'il faut distinguer de l'analphabétisme, est, contrairement aux idées reçues, une friche sociale dans une éducation de bon niveau.*

(jg) Sous le titre *Echec scolaire et illettrisme*, un ouvrage rassemble les contributions à une journée d'études qui s'est tenue à Genève il y a un peu plus d'une année. La presse en parla abondamment, relevant quelques exemples spectaculaires comme l'incapacité de lire un annuaire ou d'effectuer des opérations arithmétiques simples. Car l'illettré n'est pas l'analphabète. Il s'agit de quelqu'un qui ne sait presque pas lire et écrire, mais qui a tout de même quelques notions élémentaires. Il a suivi l'école obligatoire de façon quasiment normale.

On trouve dans ce livre une idée fondamentale: l'illettrisme ne traduit pas une baisse du niveau d'éducation, mais au contraire sa hausse très sensible. Mais une partie de la population, celle qui se situe au bas de l'échelle, n'arrive plus à suivre. Autrefois, elle constituait une catégorie sociale bien reconnue, celle des mauvais élèves qui avaient de la

peine à s'en sortir. Ceux-ci étaient noyés dans la masse des manœuvres de l'industrie et des ouvriers agricoles. Aujourd'hui ils sont des analphabètes fonctionnels, de plus en plus décrochés du mouvement principal de la société. L'illettrisme ne prend donc un sens que par rapport aux attentes de la société. Il est un échec parce que le rapport à l'écrit est de plus en plus important dans toutes les activités professionnelles et sociales, y compris les plus modestes.

## L'échec scolaire: un sens nouveau

Walo Hutmacher écrit à ce propos des pages éclairantes sur l'échec scolaire: on est passé d'une situation où l'échec désignait le cas d'un élève «normalement doué» qui ne réussissait pas «normalement» à l'école à une conception où le mot échec s'applique à toutes les situations où un élève se retrouve en

la consommation concerne le fait qu'il exclut les primes des assurances-maladie. Cette critique résulte, comme le montre l'argumentation de l'OFS qui repose, entre autres, sur la pratique internationale, d'une interprétation erronée de l'indice. Dans le domaine de la santé, en effet, l'indice des prix à la consommation se doit de mesurer l'évolution des prix des biens (médicaments, appareils médicaux) et des services (services des médecins, des dentistes, des hôpitaux, services paramédicaux) relatifs au domaine de la santé et non l'évolution des primes d'assurances, celles-ci n'étant qu'un moyen de financer la consommation de ces divers biens et services. Les dépenses des ménages pour les primes d'assurances-maladie interviennent, par contre, au niveau de la pondération à attribuer au domaine de la santé en complément aux dépenses directes des ménages dans ce domaine et aux dépenses non remboursées par les caisses-maladie. La Commission de statistiques conjoncturelles et sociales a donc considéré comme bien fondé le fait de con-

tinuer à exclure de l'indice des prix à la consommation les primes d'assurances. Conscient toutefois des besoins en information dans le domaine des primes d'assurances, l'OFS envisage de s'atteler dès 1993 à l'élaboration d'un indice des assurances.

Cette rapide présentation du nouvel indice des prix à la consommation montre clairement les efforts entrepris en vue de mettre à disposition du public et de tous les partenaires intéressés un instrument fiable de l'évolution des prix pour l'ensemble de la Suisse. Un tel instrument, bien qu'il reflète au mieux la réalité, ne pourra toutefois jamais la représenter dans toute sa complexité et sa diversité.

De plus l'indice qui entrera en vigueur en mai 1993 est tributaire de l'état actuel des connaissances scientifiques et des moyens mis à disposition de l'Office fédéral de la statistique pour son amélioration et pour sa réalisation. Il serait souhaitable dès lors que les efforts entrepris se poursuivent afin que la Suisse puisse toujours disposer du meilleur outil statistique possible. ■

difficulté grave et ne parvient pas à s'en sortir dans un cursus normal.

L'école publique servait autrefois à transmettre des valeurs civiques plutôt que des connaissances et à sélectionner les quelques enfants du peuple destinés à occuper des positions sociales plus élevées. Or, aujourd'hui, la transmission des connaissances est devenue décisive et la société tout entière accorde une grande importance au jugement de l'école. Selon Hutmacher, la qualification des uns n'a de sens que s'il y a une relative déqualification des autres.

## Inhérent au système ?

L'échec est donc un trait constitutif du système scolaire. Mais les parents sont de plus en plus agaçants et les enseignants soumis à des pressions de plus en plus fortes. L'existence d'une faible minorité d'élèves inadaptés et condamnés à l'illettrisme est au fond une quasi nécessité pour le bon fonctionnement de l'école. Il s'agit bien sûr d'un point de vue théorique, d'une vision extérieure que tous les protagonistes de l'école rejettent certainement avec horreur. Mais il s'agit peut-être là de ce nœud obscur et tragique que l'on retrouve au centre de bien des phénomènes sociaux.

Ces illettrés sont bien sûr et avant tout des enfants d'immigrés pauvres, scolarisés dans une autre langue que celle de leurs parents. De façon assez singulière, les auteurs signalent qu'il y a peut-être un avenir pour eux: les progrès de l'informatique à travers l'usage des crayons optiques et des souris, des clics qu'il suffit de faire sur des icônes ou des pictogrammes, rendraient moins nécessaire l'usage de l'écriture. C'est là un raisonnement absurde: une tâche assez simple et logique pour qu'elle puisse être accomplie par un simple choix de symboles sur un écran sera à son tour automatisée dans un avenir proche. Le développement des robots rend encore plus nécessaire la connaissance et ne la rend pas moins utile.

Ce livre ne propose pas tellement de solutions. Mais à notre sens, la seule réponse possible consiste en l'élévation progressive et générale du niveau de l'instruction partout dans le monde. L'effort est entrepris, mais le chemin est encore long avant la fin de l'illettrisme ! ■

*Echec scolaire et illettrisme*, sous la direction de Jean-Pierre Fragnière et Anne Compagnon, Editions EESP, Lausanne 1992.

# Modes d'évaluation

(pi) Nous l'avons vu la semaine dernière, les comptes nationaux, de par leur structure, sont inaptes à renseigner sur les dépenses en faveur de la protection et de la gestion de l'environnement. Comblent ce vide statistique, telle est la volonté de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de la Société pour la protection de l'environnement (SPE), qui se sont associés pour développer un modèle de comptes économiques de l'environnement.

Le document de la SPE et de l'OFS est un modèle de comptabilité. Il ne contient donc pas les chiffres précis des dépenses environnementales pour telle ou telle année. Il développe par contre longuement une manière de comptabiliser tout ce qui est dépensé pour gérer ou pour protéger notre milieu vital. Il faudra certainement encore quelques années avant d'avoir des chiffres, puisque l'OFS «compte délivrer d'ici la fin de l'année le mandat des travaux préliminaires nécessaires à la réalisation d'une première enquête suisse sur les dépenses faites par l'économie privée et par les pouvoirs publics en faveur de l'environnement». Cette enquête devrait reprendre le modèle européen SERIEE de comptabilisation des dépenses de l'environnement. Le document de l'OFS et de la SPE fournissent pourtant déjà quelques chiffres, ré-

sultats d'autres travaux. Ainsi l'Administration fédérale des finances estime que la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 2,6 milliards de francs en 1989 pour l'environnement et l'aménagement du territoire. De son côté, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) estime à 3 milliards de francs le coût des travaux de dépollution nécessaires dans les vingt-cinq prochaines années pour assainir des sites pollués dans le passé (anciennes décharges, emplacements industriels). A. Walther enfin, dans un mémoire pour la Haute-Ecole de Saint-Gall, a réalisé une estimation générale des répercussions financières pour la Suisse des dommages causés à l'environnement; il arrive au résultat de 9 milliards de francs en 1989, soit 3,2% du Produit national brut. Cette

somme est supportée tant par les pouvoirs publics que par les entreprises et les ménages.

L'étude que va commanditer l'OFS n'est pas justifiée par la simple curiosité. Ses résultats chiffrés devraient donner des indications précieuses pour développer, par exemple, un système fiscal dans lequel chaque branche économique serait taxée en fonction des frais qu'elle occasionne — l'application donc du système du pollueur — payeur. Ces chiffres permettront également de définir les domaines prioritaires d'action et de calculer la rentabilité des mesures de prévention. Des estimations laissent supposer que la prévention coûte deux fois moins cher que la réparation dans le domaine de la protection de l'environnement.

## Compte satellite

Le but n'est pas de chambouler de fond en comble la comptabilité nationale — qui garde toute son utilité dans sa forme actuelle — mais bien de développer un compte satellite, moins rigide et conçu sur des bases autonomes, qui tienne compte de l'environnement. Ce compte privilégiera la *dépense* et non la *production*. Ainsi, dans le cas de la protection des eaux, on ne s'attachera pas à la somme que représente la fabrication des filtres, pompes, tuyaux, appareils

### Préférences révélées pour des bénéfices environnementaux

(Réponse à la question: combien êtes-vous disposé à payer pour les avantages suivants...)

	somme annuelle par ménage	total (millions)
<b>Evaluation par une méthode directe</b>		
Préserver la visibilité aux Great Smoky Mountains	\$ 6	\$ 60
Conserver l'aigle chauve du Wisconsin	\$ 10	\$ 30
Un jour de toux de moins à Los Angeles	\$ 10	\$ 30
Préserver le lac Mono en Californie	\$ 25	\$ 250
Poursuivre la pêche sportive dans l'Eagle River, Colorado (résidents seulement)	\$ 73	\$ 0.5
<b>Evaluation par une méthode indirecte</b>		
Ramener le niveau de bruit à 55 dB(A) à Neuchâtel*		
– logements situés dans la plage de bruit 60-65 dB(A)	fr. 524.80	
– logements situés dans la plage de bruit 65-70 dB(A)	fr. 874.70	fr. 5.0
– logements situés dans la plage de plus de 70 dB(A)	fr. 1224.55	

\* Valeur diurne fixée par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit pour les zones d'habitation. Un logement situé près d'une autoroute se trouve dans une plage de bruit proche de 70 dB(A).

Source: *Comptes économiques de l'environnement*.

# Histoire de tirages

*De toute son histoire, c'est au cours de ces cinquante dernières années que la presse suisse a vécu les plus grands changements.*

(c/fp) Deux journaux ont été créés au siècle passé sur le modèle des grands journaux d'information américains et allemands: la *Tribune de Genève*, fondée en 1879 et le *Tages-Anzeiger* de Zurich, fondé en 1893. En 1896 la *Tribune* tirait à 21 000 exemplaires et le «Tagi» à 33 000, alors que la plupart des autres journaux avaient des tirages inférieurs à 10 000, et souvent même à 5 000 exemplaires.

La croissance des tirages a été lente. A la veille de la première Guerre mondiale, les deux pionniers tiraient à 28 000

(*Tribune*) et à 70 000 exemplaires (*Tages-Anzeiger*). Les autres journaux avaient aussi progressé. A Genève, l'*Express de Genève* indiquait un tirage de 12 000 exemplaires, *Le Genevois*, quotidien, 7 000. A Lausanne, la *Feuille d'Avis de Lausanne* (aujourd'hui *24 Heures*) tire à 33 000 exemplaires. La *Tribune de Genève* sort cinq éditions quotidiennes.

La première Guerre mondiale passe et les crises économiques suivent. En 1934, selon un rapport du Département fédéral de l'économie publique, le palmarès des tirages en Suisse est le suivant: *Tages-*

de contrôle utilisés sans les stations d'épuration, etc. Sera par contre comptabilisée l'exécution et le financement de la fonction «gestion et protection de l'environnement» dans le cadre d'activités caractéristiques, en l'occurrence le poste 312 «Epuración» de la rubrique 3 «Gestion des eaux usées, prévention, assainissement, épuration des eaux usées». Les autres rubriques concernent par exemple «Gestion des déchets», «Gestion et réduction des émissions dans l'air», «Prévention et lutte contre la pollution thermique des eaux», «Préservation et gestion conservatoire de la nature», «Prévention, élimination et traitements des nuisances», etc.

## Que vaut ce qui n'a pas de prix ?

Le travail des statisticiens ne sera évidemment pas simple, car si certains coûts sont assez facilement identifiables — celui des stations d'épuration — d'autres devront figurer dans les comptes après estimation ou enquête. Les activités humaines et industrielles consomment en effet de la nature — air, eau, ressources naturelles — et opèrent des rejets; or aucune valeur n'est donnée à ces éléments, alors même que leur exploitation a une influence économique. Un paysage vierge a une valeur touristique, l'eau a plusieurs fonctions concurrentes (alimentation, industrie, loisirs, production d'énergie, etc). Par exemple, si elle est polluée par l'industrie, l'eau ne peut plus être bue et il

n'est plus possible de s'y baigner. Ou si un barrage est établi, la pratique de la pêche devient impossible en aval. D'où la nécessité de donner un prix à ce qui est sans valeur marchande. Il faudra donc déterminer quelle est la valeur d'une absence de bruit, d'un air pur, etc. Il faut suppléer au marché en révélant les préférences des individus, par le biais de plusieurs méthodes. On peut, par questionnaire, demander aux gens combien ils sont disposés à payer une amélioration de l'environnement, par exemple pour retrouver la qualité de l'air des années cinquante ou pour une diminution sonore en milieu urbain. On peut aussi, à l'inverse, demander aux individus s'ils sont disposés à accepter une compensation pécuniaire s'ils devaient subir une altération de la qualité de l'environnement. Ces deux méthodes sont dites directes.

Les méthodes indirectes, quant à elles, se basent sur le prix de certains biens dont l'environnement est un attribut. La comparaison du prix du sol ou des loyers peut dans une certaine mesure donner des indications sur la qualité de l'environnement (Voir l'application pratique de ce système dans le tableau ci-contre). L'OFS dispose désormais de rubriques et de méthodes de calcul, c'est un pas important qui a été fait. Reste à les remplir par des chiffres. ■

Pour davantage de détails, on se reportera aux *Comptes économiques de l'environnement*, 190 pages, 46 francs. Office fédéral de la statistique, 3003 Berne.

*Anzeiger* (ZH): 90 000 exemplaires; *Neue Zürcher Zeitung*: 54 000; la *Tribune de Genève*: 50 000. (La *Feuille d'Avis de Lausanne*, journal local, n'est pas mentionnée.)

A l'issue de la deuxième Guerre mondiale, la presse suisse a fort peu changé par rapport aux années de crise. C'est au cours des trente ans qui suivent que le grand bouleversement intervient. Le cap des 100 000 exemplaires est passé par le *Tages-Anzeiger* qui progresse à un rythme accéléré pour atteindre le tirage de 247 000 exemplaires en 1975. Dans l'intervalle, un nouveau venu, s'inspirant aussi d'une expérience allemande de presse de boulevard, le *Blick*, démarre en 1959, prend la tête des tirages helvétiques au milieu des années soixante et se maintient depuis lors en tête. La *Neue Zürcher Zeitung* dépasse les 100 000 exemplaires en 1975 et, le 20 mai 1976, *24 Heures* de Lausanne franchit le cap historique. Pendant la même période, si l'on se base sur les données publiées par Ernst Bolliger (*La presse suisse: structure et diversité*), d'autres journaux voient leur tirage augmenter fortement (*National-Zeitung*, *Berner Tagblatt*, *Der Bund*, *La Suisse*, le *Journal de Genève*, la *Tribune-le Matin*, *Luzerner Neuste Nachrichten*, *Vaterland*, *St. Galler Tagblatt*, *Die Ostschweiz*, *Corriere del Ticino*, *Giornale del Popolo*). Dès lors la partie est jouée: les grands vont se développer plus ou moins harmonieusement, certains vont absorber les plus faibles ou créer des synergies.

Alors qu'en 1960 six quotidiens avaient un tirage supérieur à 50 000 exemplaires, en 1975 il y en avait treize dont *Blick*, *Tages-Anzeiger* et la *Neue Zürcher Zeitung*, *24 Heures* ayant repassé sous la barre des 100 000. En 1992, il y a quinze quotidiens tirant à plus de 50 000, dont les trois précités tirant à plus de 100 000 ainsi que deux nouveaux produits de fusions: la *Berner Zeitung* et la *Basler Zeitung*.

Il semble que les journaux qui n'ont pas doublé leur diffusion depuis cinquante ans et dont le tirage est inférieur à cinquante mille exemplaires sont menacés s'ils ne disposent pas d'un quasi monopole régional ou local, ou d'un lectorat prêt à faire des sacrifices pour conserver leur journal.

Le nouvel homme fort de Publicitas (part future du marché des annonces: plus de 60%), M. Jean-Jacques Zaugg, ne cache pas, dans diverses interviews publiées en Suisse allemande, que la concentration n'est pas terminée dans le secteur de la presse. ■

# Jupiter était-il uranais ?

**La construction européenne a ravivé la légende: Europe fut enlevée par un taureau, métamorphose de Jupiter.**

(ag) Jean-François Bergier nous le rappelle deux fois en page de couverture de son essai; par son titre d'abord: *Europe et les Suisses*, qui, sans l'article usuel, personnifie Europe, et par la reproduction du tableau de Felix Vallotton: Europe, à la longue chevelure rousse, géographiquement vue de dos, plus accrochée qu'emportée comme une belle qui sur la selle commune d'une 500 cm<sup>3</sup> serre le conducteur qui «l'enlève».

En latin, par dérivation du celte, le taureau se dit aussi urus. Urus qui a donné Uri, citadelle de l'Europe, au taureau emblématique. Mais le Gothard, si l'on transpose les mythes, a-t-il la même séduction que la Mer Egée ? Le taureau alpin que le taureau marin ?

Jean-François Bergier sait, il l'a montré pour Guillaume Tell, que les mythes ne sont pas gratuits. Ou plus exactement il est animé par la conviction que l'histoire marque et façonne les peuples, lentement, constitue leur nature profonde, même s'il n'ont pas une mémoire consciente de ce passé formateur. En période de choix difficiles, il est nécessaire de ne pas se tromper d'identité: l'historien doit dire comment les Suisses se sont définis, en se constituant, par rapport à l'Europe. En utilisant ses recherches antérieures, Jean-François

Bergier donne ainsi une leçon, d'une écriture élégante, fondée sur une érudition qui n'affleure que pour garantir que les assises sont assurées.

Le sous-titre, *Impertinences d'un historien*, peut surprendre. L'impertinence n'est pas dans le ton, toujours d'une grande urbanité, mais dans le refus des simplifications et des étroitesse.

## Comptes d'apothicaire

Ainsi cet Européen s'indigne, comme on le comprend, de la faiblesse du «rapport du Conseil fédéral sur la question d'une adhésion de la Suisse à la Communauté».

«De fait, l'histoire n'a pas eu grande part au débat, ni en Europe, ni surtout en Suisse. Elle en est le plus souvent totalement absente — ainsi dans ce texte central qu'est le plus récent «rapport du Conseil fédéral sur la question d'une adhésion de la Suisse à la Communauté», publié en mai 1992. On me rétorquera probablement que ce document technique n'avait pas à s'embarrasser de considérations générales et «culturelles», que son objet est d'exposer les conditions pratiques d'une éventuelle adhésion, au moment où le même Conseil fédéral demande l'ouverture de négociations à cette fin. Il s'agit des données objectives qui légitiment cette demande, de l'inventaire des questions à négocier, du tableau des effets concrets qu'il faut attendre de l'adhésion dans les domaines économique, budgétaire, politique et juridique. Je ne suis pourtant pas de cet avis. Il n'est pas raisonnable ni honorable de circonscrire une décision de cette importance à une compatibilité d'apothicaire. Il faut montrer que notre décision, celle du peuple, quelle qu'elle soit, n'engage pas seulement les affaires publiques, le fonctionnement des institutions, avec avantages et inconvénients, mais qu'elle met en question la substance même de ce qui fait un pays comme la Suisse.»

On retrouve la même sévérité de jugement par exemple envers ceux qui croient que l'avenir est dans de nouvelles recettes: le parlementarisme, les renversements de majorité, la politique médiatisée.

La Suisse a toujours été ouverte à l'Europe. Probablement est-ce l'intérêt des Uranais, exportateurs de bétail, qui les poussa à aménager les Schöllenen avant

que le passage devienne la voie la plus directe entre les villes de l'Italie du nord et celles de l'Allemagne du sud. L'agriculture de montagne cherchait en Europe ses débouchés, de même que jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la Suisse fut terre d'émigration.

Certes, parce que plus difficilement accessible, elle fut aussi terre de résistance, d'indépendance, de refuge. Mais l'obstacle est en soi une invite au franchissement. Le vent froid qui souffle sur les cols pousse à redescendre sur l'autre versant. La frontière ne passe pas au Gothard, mais près des portes de Milan. Les villes ne s'abritent pas derrière les fleuves, mais sont des têtes de pont.

L'Europe n'a jamais encore réussi son unification politique. Faut-il excepter l'Europe de Charlemagne ? L'ordre suprarégional a été celui des Etats-nations, situés à mi-hauteur de l'entité européenne. L'originalité de la Suisse, c'est d'avoir mené une expérience fondamentalement originale du dépassement des entités régionales. Pour Jean-François Bergier le fédéralisme est consubstantiel à la Suisse. On ne peut prendre place en Europe qu'en étant conscients de la valeur qui nous structure.

La leçon de l'historien est celle d'un engagement européen, mais «pas n'importe comment». Si l'Europe, qu'il idéalise peut-être en lui rendant son article, «claire dans les lumières de l'Europe», réussit son approfondissement, la Suisse doit y trouver sa place avec «orgueil, dignité et confiance».

«...les Suisses de notre temps manquent de l'orgueil qui avait guidé tant de générations. Ils donnent le sentiment tantôt de vouloir négocier, mais en mendiants; tantôt de s'en abstenir par peur de n'avoir aucun poids et d'être réduits au rôle peu enviable de satellites des plus grands... Ces deux attitudes méconnaissent l'expérience du passé». ■

Jean-François Bergier. *Europe et les Suisses. Impertinences d'un historien*. Editions Zoé, 1992.

## Identité

L'évolution du sentiment national, non pas dans le sens d'un patriotisme borné mais d'une solidarité pratique, n'a pas suffi à faire disparaître l'identité cantonale au terme de cent cinquante ans d'EES (Espace économique suisse) et de CS (Communauté suisse).

Aussi cette analogie permet-elle de supposer (et la forte conscience tant nationale que régionale au sein de la CE le confirme) que la Suisse gardera son identité ou que, si elle la perd, ce sera plus en raison de la modernisation générale (Coca-Cola, Mac Donald, etc) que de la confirmation de l'intégration européenne.

Georg Kreis, in: *Le Mois économique et financier*, novembre 1992.

## SOS-Parents

On nous signale, en complément à l'éditorial DP n° 1103, l'existence de deux lignes d'écoute dans le canton de Neuchâtel:

Parents information, (038) 25 56 46  
et Parents anonymes, (039) 26 89 94.

L'INVITÉ DE DP

# Défense et respect de la personne humaine

*Lors du congrès du Parti socialiste suisse, les délégués ont adopté une ligne prônant la libéralisation de la drogue; la section neuchâteloise s'est unanimement opposée à ce postulat. Nous publions ici leur argumentation, à titre d'élément du débat.*

**Jean-Pierre Ghelfi**

Président de la section de Neuchâtel du parti socialiste

La problématique de la drogue est multiforme. L'interdiction légale du produit est indispensable pour que la société définisse les limites et fasse comprendre aux jeunes en particulier qu'il y a un danger grave à s'aventurer dans cette voie.

La sanction pénale est nécessaire non seulement pour combattre le trafic, mais aussi pour amener les toxicomanes à savoir qu'ils ont des comportements que la société réprouve et même sanctionne. Les sanctions sont d'ailleurs à l'origine de nombreuses décisions de suivre des cures de désintoxication.

Il est clair cependant que ces interdits ne permettent pas de mettre en place une politique de prise en charge des toxicomanes. Il faut donc aussi disposer d'un ensemble de structures d'accueil, de conseil et de traitement, que le canton de Neuchâtel a commencé de développer progressivement depuis une vingtaine d'années.

L'objectif dans tous les cas ne doit jamais être de simplement fournir le produit ou un substitut, mais d'engager une relation, un dialogue dont l'objectif est de sortir la personne de sa dépendance.

Notre position est fondée sur un critère moral qui est celui de la défense et du respect de la personnalité et de la dignité humaines. La dépendance des drogues dures constitue une aliénation de la personne. Il est inconcevable, de notre point de vue, que la société accepte cette situation, voire enfonce la personne dans sa souffrance et son désarroi en lui fournissant le produit.

L'idée de la libéralisation des drogues dures est aussi indéfendable car elle conduirait à admettre que des médicaments tels que les antidépresseurs et autres «tranquillisants» devraient être en vente libre. Sinon, selon quels critères admettrait-on les uns et pas les autres ?

Notre position est aussi basée sur une conception sociale de la société. Nous ne pensons pas, contrairement à ce que l'on dit et répète partout, que la politique actuelle de la drogue est un échec. Nous avons plutôt le sentiment très vif que la société ne s'est pas donné les moyens sociaux pour faire face à cette situation.

Font défaut en effet des dizaines de lieux d'accueil et de rencontre, de centres de soins et de traitements, pour lesquels il faudrait engager et former des centaines d'éducateurs, d'assistants sociaux et de thérapeutes. Il en coûterait assurément des centaines de millions de francs.

Au lieu d'envisager ces dépenses sociales, tout naturellement la société libérale choisit la voie de la libéralisation. C'est dans l'air du temps. C'est conforme aux principes de l'économie de marché. Ça permettra de diluer dans l'ensemble de la société les toxicomanes qui encombrant les rues de certaines villes. Ça coûtera bien moins cher...

Le problème politique actuel n'est pas que ces solutions soient préconisées. Il est qu'elles soient soutenues par une partie de la gauche qui se veut ou se croit moderniste, mais oublie ce que signifie un projet de société fondé sur la solidarité sociale, la dignité humaine et la liberté. ■

COURRIER

## Régions marginales

**A propos de l'article «Les Confins de l'Empire», DP n° 1102**

Ayant passé ma jeunesse au Val-de-Travers, je ne peux pas partager votre point de vue sur le passage du rail à la route des liaisons entre Fleurier (et non Travers) et Les Verrières.

De tels transports routiers existent depuis une dizaine d'années. Ils ont l'avantage de desservir le village des Bayards, distant

de trente minutes à pied de sa gare, et de pousser au-delà de la station CFF des Verrières jusqu'à la frontière française distante de 1,5 km. En évitant un long parcours à pied aux voyageurs, le temps global du parcours n'est pas prolongé mais raccourci. Notons encore que sur le parcours, Couvet dispose d'une gare CFF et d'une gare RVT mieux centrées, et que Boveresse est plus proche de la gare de Môtiers que de celle qui porte son nom. Rappelez-vous que dans les années cinquante, un service de bus a été introduit entre Saignelégier et Glovelier pour cause de rénovation de la ligne ferroviaire dont les habitants de la région exigeaient le maintien. Cette liaison une fois rétablie, ils s'opposèrent à la suppression du bus qui présente l'avantage de passer dans les villages. Le progrès technique a modifié les comportements et entraîné la disparition de moyens devenus obsolètes. Pourquoi devrait-il en être différemment dans les transports ? Chaque moyen a sa place dans le créneau où il représente la solution optimale. En tant que contribuable, j'estime que l'argument économique doit être pris au sérieux. Combien le Suisse moyen paie-t-il par ses impôts pour les transports urbains, régionaux et nationaux ? S'il en était conscient, certaines revendications perdraient leur impact. (...)

Gérald Jeanneret, Neuchâtel

**DP** **Domaine Public**

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

**Secrétaire de rédaction:**

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille (ga)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

**Abonnement:** 75 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

**Composition et maquette:**

Frances Trezevant Honegger, Liliane Monod,

Françoise Gavillet

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

# Le Comptoir suisse à Beaulieu

*(ag) Le président de la Coopérative d'habitation de Lausanne, Bernard Meizoz, a proposé — la suggestion n'est pas nouvelle — que le Comptoir suisse, mal dans ses murs à Beaulieu, déménage au large, comme le fera la Foire de Bâle. Les terrains pourraient être voués à un habitat et des activités de centre-ville. C'est l'occasion de rappeler que ces terrains avaient vocation, par convention et servitudes, à demeurer «place nationale». Comment cette volonté s'est-elle éteinte, comment a-t-elle été finalement retournée ? Leçon d'histoire: ce ne sont pas les servitudes qui protègent, mais la volonté politique. Petite chronologie des mutations de l'affectation de la place de Beaulieu.*

## Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Dans le vaste domaine de Beaulieu, le colonel Berset, au service de la Hollande, comme de Molin qui construira l'Elysée, aujourd'hui Musée de la photographie, comme les Constant, seigneurs d'Hermenches qu'on retrouve à la Chablière, Berset donc fait bâtir le château de Beaulieu, aujourd'hui Musée de l'art brut.

## 1860

L'hoirie Conod vend la propriété, château et parc, à l'Etat et à la Commune, à la condition que l'esplanade demeure place publique, destinée notamment aux «manœuvres militaires» (cf. Louis Polla, *Lausanne 1860-1910*, Payot, 1969).

## 1883

L'Etat de Vaud qui a construit une caserne (aujourd'hui Département des assurances sociales) et qui peut entraîner ses troupes sur le pré des Casernes, vend sa part à la Commune, mais passe avec elle une convention dont la lettre d) spécifie: «La Commune de Lausanne prend l'engagement de conserver à la place précédemment affectée aux exercices de recrues le caractère de propriété nationale qu'elle a aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle continuera à être une place destinée aux fêtes et réunions publiques et qu'elle ne pourra, dans aucun cas, être utilisée en dehors du service public à moins d'événements non prévus qui seraient à examiner en temps et lieu par les deux parties».

## 1894

La place de Beaulieu est grevée d'une servitude de «conserver son caractère de place nationale».  
(Pétition du 11 juillet 1950 de la Société de développement du Nord, qui rappelle cette donnée).

## 1919

Création du Comptoir suisse.

## 1920

Premier Comptoir suisse sur la place de Beaulieu. Installations encore provisoires. Le comptoir est mis au bénéfice d'un bail de trente ans. Une convention est passée avec la ville.

## 1949

Dernière année de la majorité de gauche. Pierre Graber, syndic. Le bail est transformé en un droit de superficie de 99 ans. Il doit permettre la construction des nouvelles halles ouest.

Questionné par le Conseiller Verdan, Pierre Graber déclare: «Pour le surplus je dois confesser publiquement que je ne connais pas très bien les conditions exactes fixées par l'ancien propriétaire lorsqu'il a cédé ses terrains à la Commune» (18.10.). Le Conseil communal approuve sans opposition.

L'Etat de Vaud réinscrit pourtant une servitude.

«Sur cette zone (place de Beaulieu) les constructions permanentes sont interdites. Celles provisoires qui seraient édifiées devront, en outre, être utilisées dans un but d'intérêt général. Exceptionnellement des constructions de caractère permanent affectées au Comptoir suisse pourront être édifiées au nord de la place de Beaulieu».

## 1950

Saisi d'une pétition de la Société de développement du Nord, le conseil communal demande un rapport préavis «au vu notamment du problème des servitudes».

## 1952

Majorité de droite. Jean Peitrequin, syndic. Important préavis. Convention

complémentaire. Extension du droit de superficie au Pré Noverraz et au Presbytère. Création en dur des halles sud, qui enferment la place et la coupent de sa vision sur les Alpes. Réponse aux questions juridiques. Abandon de la taxe des pauvres sur les entrées en contrepartie de l'aménagement d'une salle de spectacle.

Qu'advient-il donc de la convention de 1883 ? (cf. texte supra). Sans rire, la Municipalité déclare: «Le Comptoir suisse est-il un événement non prévu en 1883 aux termes mêmes de cette convention ?

Poser la question, c'est la résoudre. Tant le Conseil d'Etat que la Municipalité ont considéré, en toute objectivité et conscience, qu'ils pouvaient, dans l'esprit même de la convention de 1883, accorder au Comptoir suisse l'autorisation qu'il a sollicitée d'étendre ses installations fixes sur la place de Beaulieu».

Mais qu'advient-il de la servitude en faveur de l'Etat interdisant précisément les constructions permanentes au sud ? Elle est purement et simplement radiée.

«A la demande du Comptoir suisse, appuyée par la Municipalité, l'Etat de Vaud a décidé de procéder à la radiation de cette servitude de non bâtir sur la place de Beaulieu». L'Etat soumet cette radiation à des conditions qui seront à leur tour grignotées: maintien de passages publics au travers de la place et maintien d'un espace laissé à la libre disposition du public.

## 1956

Aménagement d'une décoration florale et de 240 places de parc, ce qui devrait, dit-on, largement suffire. La Ville, toujours sans opposition, subventionne pour 500 000 francs.

## A partir de 1956

Viendront les halles Nord, qui enserront définitivement la place, puis un bâtiment en dur payé par l'Etat et enfin un parking souterrain dont les accès défient le bon sens.

## Aujourd'hui

Le Comptoir peut-il disposer des terrains pour investir ailleurs ? Il ne dispose que d'un droit de superficie, grevé de surcroît d'une restriction d'utilisation: une servitude, encore une, prévoit, en faveur de la ville, que le détenteur du droit de superficie ne pourra l'utiliser «que pour l'organisation de foires ou d'expositions».

Mais cette servitude pourrait être radiée, par décision de la ville, et le parcours d'annexion serait achevé. ■